

Lieu de mémoire, lieu de vie

quel cimetière, en ville, demain ?

DIMITRI BOUTLEUX

Le cimetière est la ville où dorment les morts. Dans son immobilité, ce lieu continue à raconter aux vivants l'histoire de celles et ceux qui les précèdent dans la construction de la cité. En déambulant dans les allées du cimetière bordelais de la Chartreuse, à la lecture des épitaphes, se dessinent les destins de familles, de patrons, d'aventuriers, de mariages et de descendances...

Jusqu'à il y a encore peu, le cimetière jouait un rôle important dans l'affirmation du statut social des familles. Une vie réussie se transposait de

manière posthume sur une pierre tombale et autres monuments, chapelles et caveaux familiaux. L'évolution des modes de vie, l'urbanisation, les mobilités professionnelles et résidentielles ont transformé les pratiques funéraires et l'attachement au cimetière familial. Dans les grandes agglomérations, la surpopulation des sites mortuaires, la banalité des sépultures et des sites sans caractère, n'encouragent pas la visite et le recueillement. Dès lors, quel avenir peut-on imaginer pour les cimetières urbains ?

Une évolution des pratiques funéraires

La baisse des niveaux de croyances et de pratiques religieuses, notamment chrétiennes, dans la société française, a entraîné une transformation des rites funéraires. Ainsi, la crémation s'est banalisée et ne cesse encore de progresser face à l'enterrement. Elle représentait en France 36 % des inhumations en 2017 et pourrait atteindre 50 % d'ici 2050, ce qui est déjà le cas dans certaines agglomérations. Plus de 88 % des personnes ayant un défunt

Le jardin de mémoire à Pluneret, © Gaël Cloarec, Magali Cohen.



crématisé déclarent ne pas ressentir le besoin de se rendre sur le lieu où reposent ses cendres pour entretenir le souvenir. Dès lors, le cimetière est-il voué à disparaître ? Quelle place et quel rôle lui accorder dans la ville dans un contexte de raréfaction du foncier ? Parallèlement, la croissance actuelle des grandes agglomérations aura un impact sur l'occupation des concessions et l'éventuelle saturation de certains sites d'inhumation. Il est pourtant difficile de prédire quand et comment cet encombrement mortuaire arrivera. Les reprises de concessions et la diminution de leur durée pourraient permettre de disposer d'une capacité suffisante d'emplacements. En outre, la logistique cinéraire ne requiert pas les mêmes exigences techniques et sanitaires même si la loi de décembre 2008 oblige à déposer l'urne dans un colombarium ou à disperser les cendres dans un jardin dit « du souvenir » au sein du cimetière. Beaucoup font cependant le choix de disperser les cendres de leurs proches en pleine nature, dans les « grandes étendues accessibles au public » telles que les forêts, les champs, la haute montagne ou la pleine mer, comme l'autorise la loi. Car, ce que l'on observe également, c'est un renforcement du souhait de retour à la nature comme nouvelle forme du « sacré ». En témoigne le succès des cimetières d'un nouveau genre comme le jardin de mémoire à Pluneret dans le Morbihan où les urnes cinéraires biodégradables sont déposées en terre avant qu'un arbre soit planté au-dessus. De manière plus significative encore, l'idée de l'humusation (la transformation des corps en compost), pratique encore illégale, progresse peu à peu. Pour ses défenseurs qui tentent d'obtenir des inflexions législatives aux États-Unis et en Belgique notamment, elle constituerait par ailleurs une alternative plus écologique à l'enterrement ou à l'incinération.



Le cimetière d'Assistens à Copenhague, © Pedro Cambra.

Sans végétalisation et diversification des usages, point de salut

Dans « la ville des vivants », les prises de conscience écologique, la demande de nature et la législation zéro phyto ont un impact direct sur la conception et la gestion des espaces publics, dont les cimetières. Afin d'améliorer la qualité environnementale, entre les tombes en granit, les allées en graviers accueillent de plus en plus de végétation et de biodiversité, qui participent à la métamorphose du paysage funéraire. Ceci n'est pas sans susciter certaines difficultés d'acceptation d'une nouvelle esthétique en totale opposition avec la minéralité froide et monotone propre aux cimetières français. En Suisse, certains cimetières comme celui de Saint-Léonard à Fribourg, font l'objet de restructuration afin d'y intégrer davantage de végétation.

Ainsi, alors que les villes se rêvent en parcs « grandeur nature » pour faire face aux défis climatiques, la progression des alternatives à l'enterrement laisse penser que cette « réserve foncière » communale que constitue le cimetière va probablement évoluer vers de nouveaux usages, moralement « acceptables » mais se rapprochant de ceux d'un parc urbain classique. Le parc-cimetière serait-il la suite logique du cimetière-paysager ? À Copenhague, le cimetière d'Assistens est un lieu de mémoire qui

participe pleinement aux usages de loisirs, de nature et de mobilité urbaine puisqu'il est traversant, autorisé aux vélos et ouvert de 7 h à 22 h. La conception ou l'aménagement de parcs urbains intégrant des jardins plus intimistes pour le recueillement est une piste à explorer. Les questions morales et sanitaires peuvent être traitées en ayant recours aux colombariums et aux enfeus qui peuvent amener une signature architecturale à ces lieux dont le design pourrait poétiquement s'associer à la nature.

Renouer un dialogue entre la ville des vivants et celle des morts

Le cimetière est un équipement « à part », indispensable dans la logistique urbaine. Pour des questions anthropologiques et sociétales, les relations entre l'espace consacré au souvenir et la ville vont perdurer. Aucun projet urbain ne propose la disparition des reliques des habitants. En revanche, on constate que la mort est exclue de la plupart des projets politiques des métropoles françaises. Vivre, travailler, aimer ou investir constituent le credo de l'attractivité des territoires ; décider de reposer dans cette ville, suite et fin logique, suscite beaucoup moins l'intérêt et est donc rarement planifié. Le paysage du souvenir devra se réinventer pour trouver sa place au sein de villes qui se densifient et doivent répondre à un besoin de nature sans précédent. —